



DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
69170 ST MARCEL L'ÉCLAIRÉ
Tél – Fax : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclairé.fr
Site : www.saintmarcelleclairé.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Séance du 9 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 mars 2023 à 20 heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel l'Éclairé dûment convoqué le 20 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Mrs H. DIGAS, M. DURDILLY, S. GRACIA, Ch. BEL, J.C. FRERY, T. ROCHET, G. GIRAUD, Mme E. COILLARD, Mr T. CANAL, Mmes I. ROCCATI-BOSCH, M. DYBOWSKY, C. ARSAC

MEMBRES EXCUSES : Mmes S.JACQUET, C. CABOUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marielle DYBOWSKI

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00.

Il fait part au Conseil Municipal que Madame Stéphanie JACQUET a donné pouvoir à Madame Elodie COILLARD.

Il interroge les conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du 19 janvier dernier.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les points rajoutés à l'ordre du jour, qui leur ont été transmis par mail :

- ECOLE :

- * Proposition assistance maîtrise d'ouvrage
- * Commande relevé topographique ARGEOL

- Finances :
 - * Présentation indemnités élus
- Personnel :
 - * Formations prévues
- Subventions :
 - * Dispositif en faveur de la Turquie et de la Syrie
 - * Ecole : subvention exceptionnelle projet « Porter secours »
- GROUPAMA :
 - * Avenant contrat Villassur

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à rajouter ces points.

ORDRE DU JOUR :

Remplacement commissions - Voirie - Poteaux incendie - Urbanisme - Archives - Assainissement - Ecole - Matériel roulant - SYDER - Vote des taxes - Informations diverses - Questions diverses

REPLACEMENT COMMISSIONS :

Suite à la démission de Madame Marie-Françoise DUMONT, Monsieur le Maire fait part qu'il convient de la remplacer dans les commissions dans lesquelles elle était suppléante :

- * Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Tarare,
- * Assainissement,
- * Commission Communale des Impôts Directs

ainsi qu'à l'ADMR en tant que référente.

Sont élus à l'unanimité :

- * Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Tarare : Monsieur Christian BEL,
suppléant,
- * Assainissement : Monsieur Christian BEL, Suppléant,
- * Commission Communale des Impôts Directs : Monsieur Thierry ROCHET,
suppléant,
- * Référente ADMR : Madame Marielle DYBOWSKI.

VOIRIE :

- Travaux intercommunaux 2023 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des estimations des chantiers demandés à la COR lors d'une réunion avec Messieurs Pierre DUBUISSON et Gilles DUBESSY :

* Etude de réparation du pont de la Bussière qui a été constaté défectueux selon le bureau d'études CEREMA lors du contrôle des ponts ;

* Route du Bois Vermare : Cunette EP (eaux pluviales) et drainage virages section haute : vers la serre de la propriété GERBOUD où il convient de canaliser la source qui creuse la route.

- Réfection RD38 E (Goutte Vignole) :

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Département du Rhône envisage le renouvellement d'une section de la couche de roulement sur la RD38E entre la sortie de l'agglomération Rue de Rochefolles jusqu'à l'intersection du Boulevard de la Turdine.

Il argumente qu'il a envoyé un mail pour préciser que la partie la plus défectueuse se situe entre le carrefour avec le Chemin des Envers et l'entrée de l'agglomération RD38E.

- Projet d'aménagement Route de Feurs (RD38) :

Monsieur le Maire fait part d'une rencontre le 17 février dernier avec la commission Voirie ainsi que Monsieur MONIER du Département afin de réfléchir à un aménagement pour faire ralentir les véhicules car la vitesse est excessive surtout au rond-point.

Un radar pédagogique a été installé pour une durée de 15 jours et ensuite il sera déplacé vers la Montée de la Forge.

Monsieur le Maire énonce quelques suggestions :

- Le trottoir qui monte du rond-point pourrait être rallongé ;
- Placer des ralentisseurs ou plateaux vers la Montée de la Forge ainsi qu'à l'intersection de la Route du Crêt des Roches ;
- Passage piéton vers l'arrêt de bus du Fragny.

- Réfection Route des Crêts :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le projet de réfection de la Route des Crêts ainsi que le carrefour avec la Route de l'Eclairé.

Le choix de l'entreprise est reporté au prochain Conseil municipal, après avis de la commission Voirie, car il manque un devis de la société Montvernay.

Seules les entreprises Eiffage et Balmont ont établi des devis. Monsieur le Maire en donne lecture :

* Société Eiffage pour un montant de 28 671,60 €uros T.T.C.

* Société Balmont pour un montant de 39 912,60 €uros T.T.C.

POTEAUX INCENDIE :

- Signature d'une convention avec Véolia :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que Véolia est le nouveau délégataire pour l'eau potable et propose une convention pour l'entretien courant et la vérification des poteaux d'incendie.

Par manque d'informations supplémentaires, Monsieur le Maire souhaite reporter cette délibération au prochain Conseil municipal.

URBANISME :

- Travaux du lotissement Plein Sud en cours :

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée que la barrière en bois à l'entrée du lotissement par la Place de l'Ecole est installée. Une demande de devis pour des pavés et un enrobé est en cours.

La société AG MAXX travaille sur l'installation de l'escalier allant vers le lotissement du Mortier.

- Demande de Permis modificatif :

Monsieur le Maire annonce que suite à des terrassements importants pour les constructions du lotissement Plein Sud, les propriétaires s'inquiètent à propos de l'aménagement des espaces extérieurs.

Des permis de construire modificatifs pourraient être déposés notamment pour des murs de soutènement des maisons situées en haut de la voirie interne pour la sécuriser.

Monsieur le Maire souligne que seuls les murs de clôture d'un mètre maximum seraient autorisés pour les maisons situées au-dessus de la Route de Rochefolles.

ARCHIVES :

- Projet de traitement des archives :

Monsieur le Maire communique la proposition d'une archiviste de la mairie de Tarare qui est venue inspecter les archives de la commune en juillet dernier.

Madame IMBERT, archiviste, estimait une durée d'intervention de 29,5 jours pour un montant de 197,34 €uros la journée auquel il faudrait rajouter les frais de déplacement.

Elle propose la possibilité de ne prévoir qu'une seule intervention destinée à éliminer les documents qui peuvent l'être sans classer les archives restantes ; 2 jours seraient alors suffisants.

Afin de pouvoir éliminer, il faut au préalable rédiger un bordereau qui doit être validé par la commune ainsi que par les Archives départementales du Rhône.

Le Conseil municipal décide dans un premier temps d'éliminer les documents qui peuvent l'être sans classer les archives restantes.

ASSAINISSEMENT :

- Planification d'une colonne d'assainissement (Route de Feurs – Côte Comby) :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une régularisation est en cours d'une colonne d'assainissement depuis la Route de Feurs (ex propriété TRICAUD) traversant les parcelles MITTON, FARABET, VOUTA rejoignant la Rue de Côte Comby par le futur cheminement piétonnier.

Il argumente qu'aucun acte notarié n'avait pas été établi pour cette colonne qui apparaît tout de même sur les plans initiaux que la COR pourrait valider.

ECOLE :

- Projet école :

Monsieur le Maire stipule qu'une réunion a eu lieu le 17 février dernier en présence des commissions Urbanisme, Bâtiments et Scolaire ainsi que la participation du CAUE, du Département pour le projet école.

- Proposition assistance maîtrise d'ouvrage :

Monsieur le Maire annonce que le Département propose ses services pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et extension de l'école actuelle pour un montant de 15 087,50 € qui comprend les missions suivantes :

*** Les études pré-opérationnelles :**

- Coordination avec les concessionnaires de réseaux ;
- Elaboration du programme opérationnel
- Rédaction des pièces nécessaires à la consultation ;
- Analyse des offres, présentation en commission ;
- Aide à la contractualisation et gestion administrative et financière.

*** Etudes opérationnelles :**

- Préparation des autorisations administratives ;
- Suivi des études de conception.

* Travaux :

- Gestion administrative et financière des marchés de travaux ;
- Suivi technique du chantier ;
- Participation à la réalisation
- Suivi phases de levée de réserves et de garantie de parfait

achèvement.

Monsieur le Maire propose de choisir l'ATD du Département qui travaille sur ce projet depuis le début.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE les services du Département pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération de réhabilitation et d'extension de l'école.
- AUTORISE Monsieur le Maire a validé le devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 15 087,50 Euros.

- Commande relevé topographique ARGEOL :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a validé un devis d'ARGEOL, géomètre, pour un relevé topographique des intérieurs et façades sur le bâtiment maternelle pour un montant de 2 664,00 Euros T.T.C.

Les plans seront transmis au CAUE qui pourra débiter les études.

MATERIEL ROULANT :

- Changement épareuse :

Monsieur le Maire rapporte que quatre devis ont été reçus des sociétés suivantes :

* Etablissement FREDIERE S.A.S de SAVIGNY pour un montant de 22 990 Euros H.T.

* NOREMAT de LUDRES pour un montant de 34 000 Euros H.T.

* Groupe GARNIER de SAINT-JEAN LA BUSSIÈRE pour un montant de 26 800 Euros H.T.

* SARL JOMARD de SARCEY pour un montant de 32 500 Euros H.T.

Il annonce que la commission Voirie se réunira très prochainement pour étudier les devis et donner un avis.

SYDER :

- Charges résiduelles 2023 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de délibérer pour décider de budgétiser ou fiscaliser les charges du SYDER pour l'année 2023 qui s'élèvent à la somme de 42 984,41 Euros.

Cette contribution reprend les charges d'éclairage, la maintenance, les travaux d'enfouissement réalisés sur quinze ans par la commune.

Il précise que cette contribution peut être fiscalisée ou inscrite au budget communal. Il rappelle que la fiscalisation se répercute sur la taxe foncière des ménages. La commune budgétise depuis 2012 et il propose de continuer à budgétiser en totalité cette dépense.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE de budgétiser en totalité la contribution SYDER 2023 d'un montant de 42 984,41 Euros.

VOTE DES TAXES :

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que chaque année, l'assemblée délibérante est invitée à adopter les taux de fiscalité applicables sur le territoire de la collectivité concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Il argumente que les taux n'ont pas évolués depuis 2014 et que la taxe d'habitation (pour un taux de 7,97 %) a été supprimée mais que cette année il convient d'instaurer un taux pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Il rappelle les taux des taxes communales votés en 2022 :

- * taxe foncière (bâti) : 17,99 %
- * taxe foncière (non bâti) : 31,98 %.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux et d'appliquer le taux de 7,97 % pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Monsieur le Maire donne lecture du montant total des produits attendus sur 2023 d'après l'état 1259 : **122 265,00 Euros**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à mains levées :
9 pour, 2 abstentions, 1 contre :

- ADOPTE les taux de fiscalité locale suivants :

* taxe d'habitation pour les résidences secondaires	7,97 %
* taxe foncière (bâti) :	17,99 %
* taxe foncière (non bâti) :	31,98 %.

FORMATIONS :

- Formations prévues :

Monsieur le Maire expose que les deux agents techniques doivent renouveler leur habilitation électrique ainsi que leur CACES nacelle. Une demande a été formulée à la COR qui doit faire le point avec les autres communes. Si aucune formation n'est prévue à la COR, ils seront inscrits en direct chez Certigo à RIORGES.

Madame Valérie BERTHIER est inscrite à une formation « A la découverte des outils informatiques et numériques » les 24 – 25 avril 2023 et 5 mai 2023 en présentiel.

La secrétaire est inscrite à une formation M57 (changement de nomenclature comptable) en webinaire. Cette formation est mise en ligne du 6 mars au 31 mars 2023.

Monsieur le Maire ajoute que la visite de l'inspection du travail avec la collaboration de la COR initialement prévue le 16 mars prochain est reportée au 11 mai 2023.

ETAT DES INDEMNITES DES ELUS :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi impose que les communes doivent présenter chaque année les indemnités des élus au Conseil Municipal.

Il donne lecture des indemnités janvier 2022 à juin 2022 :

ELUS	MONTANT BRUT MENSUEL	MONTANT NET MENSUEL	MONTANT BRUT ANNUEL	MONTANT NET ANNUEL
Maire	1 361,29 €	1 177,51 €	8 167,74 €	7 065,06 €
1er Adjoint	416,16 €	359,98 €	2 496,96 €	2 159,88 €
2ème Adjoint	416,16 €	359,98 €	2 496,96 €	2 159,88 €
3ème Adjoint	416,16 €	359,98 €	2 496,96 €	2 159,88 €

Il donne lecture des indemnités juillet 2022 à décembre 2022 (suite à une revalorisation de l'indice) :

ELUS	MONTANT BRUT MENSUEL	MONTANT NET MENSUEL	MONTANT BRUT ANNUEL	MONTANT NET ANNUEL
Maire	1 408,93 €	1 218,73 €	8 453,58 €	7 312,38 €
1er Adjoint	430,73 €	372,58 €	2 584,38 €	2 235,48 €
2ème Adjoint	430,73 €	372,58 €	2 584,38 €	2 235,48 €
3ème Adjoint	430,73 €	372,58 €	2 584,38 €	2 235,48 €

SUBVENTIONS :

- Dispositif en faveur de la Turquie et de la Syrie :

Monsieur le Maire expose que suite au séisme ayant touché la Turquie et la Syrie le 6 février dernier, les collectivités locales qui le souhaitent peuvent exprimer leur générosité à l'égard des populations concernées par l'intermédiaire du FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales), géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

Monsieur le Maire propose d'allouer 1 000 €uros.

Le Conseil municipal, par vote à mains levées : 5 pour, 7 abstentions,
1 contre :

- DECIDE d'allouer une subvention de 1 000,00 €uros en faveur de la Turquie et la Syrie.

- Ecole : subvention exceptionnelle :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal d'une demande de participation financière formulée par l'équipe enseignante de l'école communale de Saint-Marcel l'Eclairé concernant le projet « Porter secours » qui n'avait pas été débattue par manque d'informations tarifaires.

Le projet est désormais validé, Monsieur le Maire donne lecture du budget prévisionnel qui s'élève à :

- 580 €uros pour une intervention en classe « Apprendre à porter secours » pour les élèves du CE2 au CM2 ;
- 225 €uros pour le transport pour la visite de la caserne des pompiers pour les élèves de CP et CE1.

Il avait été évoqué une participation communale de 250 €uros.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'apporter une aide financière à ce projet d'un montant de 250 €uros ;
- PREVOIT l'inscription de cette dépense au budget communal, article 6574.

GROUPAMA :

- Avenant contrat Villassur :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Groupama a transmis un courrier informant que suite aux épisodes de catastrophes naturelles les assurances ont augmenté de 12 %.

Il a pris contact auprès de Madame CHABUET, référente de la commune, pour renégocier les contrats. Il donne lecture des propositions concernant le contrat « Villassur » qui concerne tous les bâtiments et mobilier avec une augmentation limitée à l'inflation soit environ 6 % :

- 8 117,14 €uros T.T.C. avec une franchise de 250 €uros intégrant le contrat pour le mobilier urbain dont la prime est de 529 €urso;
- 8 868,02 €uros T.T.C. sans franchise en intégrant également le contrat pour le mobilier urbain.

Madame CHABUET ajoute qu'il faudrait supprimer le contrat « Incendie risques divers » qui garantit les abris bus car ceux-ci sont couverts via la garantie mobilier urbain ce qui engendrait une économie de 529 €uros.

Monsieur Guy GIRAUD suggère de faire inclure les volets en cas de sinistre.

Après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la proposition d'assurance de 8 868,02 €uros T.T.C. sans franchise.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Sinistre commerce :

Monsieur le Maire rapporte que suite aux infiltrations d'eau survenues au commerce, une expertise a eu lieu le 9 février dernier.

Le rapport d'expertise précise que les dommages sont causés par la grêle.

GROUPAMA fait part qu'elle prendra en charge ce sinistre au titre de la garantie évènements naturels et que le contrat prévoit l'application d'une franchise de 623 €uros.

Le remboursement s'élèvera à la somme de 3 091,60 €uros T.T.C.

- Périmètre communal des commerces de proximité :

Monsieur le Maire rappelle le point évoqué lors du dernier conseil concernant le périmètre communal des commerces de proximité ; le Conseil avait délibéré pour fixer l'ensemble de la commune.

Il fait remonter que la COR souhaiterait un périmètre plus précis en indiquant les rues.

Le Conseil municipal définit le périmètre suivant : Rue centrale, Rue de la Mairie, Place J.E. Rochard, Route de Rochefolles jusqu'au futur lotissement Plein Sud, Rue de l'Etang jusqu'à la salle de sport et Rue des Vignes rejoignant la Route de Rochefolles.

- PLU Tarare :

Monsieur le Maire fait part d'une convocation à la mairie de Tarare le 20 mars prochain concernant le PLU mais il ne pourra pas y assister. Monsieur Guy GIRAUD se propose pour représenter la commune.

- Fresque Place l'Eglise :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a contacté Monsieur Guy VERRIERE, maçon au sujet des fissures de la fresque. Il constate que l'enduit est en bon état mais pas le machefer, il faudrait tout casser et refaire.

Le Conseil suggère des joints en silicone ciment.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame Isabelle ROCCATI-BOSCH informe que le marché est suspendu jusqu'au mois d'avril par manque d'exposants.

- Monsieur Serge GRACIA fait part d'une demande d'un futur retraité qui souhaiterait faire du bénévolat au sein de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

La secrétaire de séance
Mme Marielle DYBOWSKI

M. Dybowski

Le Maire
Hervé DIGAS

